

ACTIVITÉS DE FORMATION

MODULE 3: MODERNISATION DE LA DESCRIPTION DES BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS

Type d'activité : Organisée par l'OEAQ

Statut(s) : Offert à tous



CE COURS FAIT PARTIE DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE (PFC)

HRF

Clientèle visée

12 heures

Toute personne œuvrant déjà à la confection et à la tenue à jour de rôles d'évaluation foncière, à titre professionnel, technique ou administratif. Bien qu'il ne constitue pas un préalable, il est fortement recommandé d'avoir d'abord assisté au Module 1 (Éléments de base caractérisant la modernisation) de ce programme de formation de transition.

Objectifs du cours

Après avoir complété le module 3, le participant devrait :

- Connaître l'ensemble des renseignements descriptifs relatifs aux terrains et aux bâtiments non résidentiels, tels que prescrits à l'édition modernisée du Manuel d'évaluation foncière du Québec;
- Être en mesure d'identifier les principaux changements instaurés par la modernisation, quant à la description des terrains et des bâtiments non résidentiels;
- Avoir acquis les connaissances lui permettant de calculer le coût neuf d'un bâtiment non résidentiel selon les consignes figurant à l'édition modernisée du Manuel d'évaluation foncière du Québec;
- Avoir acquis les connaissances lui permettant d'établir systématiquement l'âge apparent des bâtiments non résidentiels;
- Être en mesure de démontrer l'utilisation de la méthode du coût selon les consignes figurant à l'édition modernisée du Manuel d'évaluation foncière du Québec;
- Connaître les principaux changements concernant l'établissement de la valeur selon la méthode de comparaison et celle du revenu.

FORMATEUR(S)

M. Jean-François Boutin, É.A. et
M. Richard Chabot, É.A.

ORGANISATEUR(S)/
ORGANISME(S)

OEAQ

Formateurs

M. Jean-François Boutin est évaluateur et associé au sein de la firme Servitech Inc. Il est évaluateur agréé depuis 1994 et détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Depuis 1988, il a travaillé comme inspecteur, stagiaire et comme évaluateur, exclusivement dans le domaine municipal. Il est maintenant évaluateur signataire. Ses différentes affectations l'ont mené à s'impliquer plus particulièrement en milieu commercial, institutionnel et industriel, tant au Québec qu'au Nouveau-Brunswick. Dès 2005, M. Boutin s'est impliqué à l'Ordre, notamment au sein du comité de l'inspection professionnelle où il siège toujours.

M. Richard Chabot œuvre dans l'évaluation foncière depuis 1977, et pour la firme Évimbec Ltée depuis 1978. Signataire de plusieurs rôles municipaux, M. Chabot est chef de file en évaluation de complexes industriels de grande envergure, son actif en la matière comportant 128 immeubles totalisant plus de 3G\$ taxables. En plus de ses activités au Québec, M. Chabot forme des professionnels et conçoit des procédures d'évaluation pour de grandes sociétés d'état dans une dizaine de pays d'Afrique ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis. Convié à de nombreux comités techniques du MAMOT, de l'OEAQ et de l'UMQ, s'ajoutent à son expérience des années à la direction de l'AEMQ, dont deux à titre de président.

Cadre pédagogique

Présentation magistrale assistée de diapositives Powerpoint. Utilisation d'un cahier didactique abondamment illustré. Échanges avec les participants pour favoriser une compréhension immédiate des concepts et des nouveaux renseignements descriptifs présentés.

Contenu

1. Contexte de la modernisation et modalités d'implantation
2. Changements à la description des terrains
3. Changements à la description des bâtiments non résidentiels
4. Changements à l'établissement de la valeur selon la méthode du coût
5. Changements à l'établissement de la valeur selon la méthode de comparaison
6. Changements à l'établissement de la valeur selon la méthode du revenu
7. Conclusion

Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent les deux journées de cours et le document de référence qui sera distribué sur place. Les frais d'inscription sont des dépenses admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (article 6, alinéa 3). Ils sont également déductibles d'impôt puisque l'Ordre est reconnu comme une institution d'enseignement.

Politique relative aux frais d'inscription

Les frais d'inscription sont dus à partir du moment de l'inscription. Des frais administratifs correspondant à 10% des frais d'inscription sont retenus en cas d'annulation d'une inscription. Toute demande d'annulation doit être soumise par écrit.

Aucun remboursement ne sera effectué pour l'annulation d'une inscription dans les quatre jours ouvrables précédant la tenue de l'activité ou pour une absence à ladite activité. Aucune substitution n'est permise (la personne qui se présente au cours doit être celle qui est inscrite). Veuillez noter qu'en cas d'annulation d'un cours par l'Ordre, celui-ci ne peut être tenu responsable des frais de réservation encourus par le participant (transport, hébergement, etc.).

[Retour à la liste des résultats](#)

CALENDRIER DE L'ACTIVITÉ

Informations	Coûts	Inscription / Nb de participants	
Longueuil Modernisation, Module 3, les 24 et 25 février 2016, Longueuil Lieu : Campus UdeS Code : MOD3 Durée : 12 heures	É.A. 448,40 \$ CAD (taxes incluses)	Date limite d'inscription : 6 février 2016 Nb de participants inscription(s) : 11 min. 20 / max. 35	JE M'INSCRIS
	Stagiaire 448,40 \$ CAD (taxes incluses)		
	Étudiant 448,40 \$ CAD (taxes incluses)		

[Retour à la liste des résultats](#)